



Parc
Jean-Drapeau

Plage Jean-Doré

Règlements 2024

Société du parc Jean-Drapeau
Janvier 2024

La capacité maximale dans l'enceinte de la Plage est de 3 000 personnes

Les enfants de moins de 8 ans doivent, en tout temps, être à portée de la main d'une personne de 16 ans et plus dans la zone de baignade selon le ratio:

8 ans et - : 1 adulte / 3 enfants

OBLIGATOIRE

- Tous les baigneurs et les accompagnateurs doivent porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement.
- Si nécessaire, une couche de baignade sous le maillot de bain est obligatoire (les couches ordinaires sont interdites).
- Au son du sifflet, suivre les directives du personnel.
- Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance de jeunes enfants.
- Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la Plage adaptée à ses habiletés.
- L'utilisation des ceintures de sécurité (ballon dorsal ou ceinture hippopotame) et des vestes de flottaison individuelles (VFI) en guise de support à la baignade est autorisée.
- Les usagers doivent respecter la délimitation des zones de baignade.
- Les zones de remous de filtration doivent rester libres en tout temps.

INTERDIT

- Il est interdit de sauter la tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne et/ou de bousculer un autre baigneur.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de neuf (9) mètres des entrées de la Plage. Il est aussi interdit de faire une utilisation de cannabis dans ce même rayon ou tout autre lieu visé d'une interdiction.
- Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos des utilisateurs de la Plage.
- Il est interdit d'utiliser son haut-parleur personnel pour diffuser de la musique.
- Il est interdit d'apporter de l'alcool sur le site. Toute boisson alcoolisée doit être achetée et consommée à l'aire de restauration de la Plage.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre (les bouteilles en plastique sont permises).
- Il est interdit d'apporter un animal de compagnie, y compris ceux tenus en laisse.
- Il est interdit d'apporter un accessoire roulant (vélo, planche à roulettes, patins, trottinette) dans l'enceinte de la Plage.
- Il est interdit d'utiliser un barbecue ou autre appareil de cuisson sur le site.
- Il est interdit de nourrir les animaux.
- Il est interdit de pratiquer le canotage et la pêche dans le secteur de la Plage.



Les responsables de la Plage ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessus ou qui nuisent aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, de civilité ou de politesse.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

EN CAS D'URGENCE

- Un long coup de sifflet indique une urgence; si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.
- Les sauveteurs et les responsables de la Plage doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.

RÈGLEMENTS VESTIAIRES

- Garder les lieux propres.
- Signaler tout comportement déplacé au personnel de la Plage.
- La nudité est interdite. L'utilisation des cabines est exigée.
- Il est interdit de flâner dans les vestiaires.

RÈGLEMENTS NAGE EN EAU LIBRE

Obligatoire :

- La nage en eau libre est réservée aux personnes de 14 ans et plus.
- Les nageurs doivent être équipés de leur propre bouée de nage en eau libre.
- Un sauveteur doit être en poste avant d'accéder au quai de nage en eau libre.
- Le sens de circulation doit être respecté en tout temps.
- Il est interdit de s'accrocher aux bouées.
- Tout incident entraînant des dommages matériels ou corporels doit être rapporté au personnel du parc Jean-Drapeau qui se chargera d'appliquer les mesures appropriées.
- Être en mesure de nager 300 mètres et être à l'aise en eau profonde.

RÈGLEMENTS EMBARCATIONS NAUTIQUES ET PLANCHE À PAGAIE

- Le port de la veste de flottaison individuelle est obligatoire en tout temps sur toute embarcation nautique.
- La baignade est interdite dans la zone réservée aux embarcations nautiques.
- Les embarcations nautiques sont interdites à l'intérieur de la zone de baignade.
- Il est interdit de jeter des déchets dans l'eau.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool dans les embarcations et l'accès sera refusé à toute personne dont les facultés sont affaiblies.

RÈGLEMENTS ACCÈS EMBARCATION NAUTIQUE PERSONNELLE

À l'arrivée:

- Se présenter au caissier afin de faire l'achat du billet journalier.
- Pour les détenteurs d'un passeport-saison, s'assurer d'apposer le collant afin qu'il soit bien visible sur l'embarcation.
- Avant l'entrée à l'eau, le nettoyage de l'embarcation est obligatoire.

Durant l'activité :

- Le port de la veste de flottaison individuelle est obligatoire en tout temps sur l'embarcation nautique.
- La baignade est interdite dans la zone réservée aux embarcations nautiques.
- Les embarcations nautiques sont interdites à l'intérieur de la zone de baignade de la Plage.
- Il est interdit de jeter des déchets dans l'eau.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool dans les embarcations et l'accès sera refusé à toute personne dont les facultés sont affaiblies.